

Reglement de la tour de graduation de la Mine de Sel „Wieliczka“

§1

Mise à disposition de la Tour de graduation

1. La tour de graduation est ouverte tous les jours sauf le 1er janvier, le jour de Pâques, le 1er novembre et les 24 et 25 décembre. Les informations détaillées sur les jours et heures d'ouverture de la Tour de graduation sont disponibles sur le site www.kopalnia.pl ainsi que dans les points de vente et d'information de la Mine.
2. La Mine se réserve le droit de fermer la tour de graduation ou d'instaurer des restrictions dans le séjour sur le site de la tour sans un avertissement préalable pour des raisons de sécurité ou d'organisation, ou pour des raisons techniques et organisationnelles – dues, entre autres, aux conditions climatiques, qui empêchent les visiteurs d'y séjourner ou qui perturbent le processus technologique (ceci concerne notamment la période d'hiver).
3. Le terrain à proximité de la tour de graduation est adapté aux besoins des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite. L'accès aux plates-formes et à la tour d'observation dépend de la capacité des personnes à gravir l'escalier.

§2

Vente et réservation

1. L'entrée à la tour de graduation est payante.
2. Les prix des billets et les règles d'attribution des réductions sont définis dans les tarifs des visites de la Mine de Sel « Wieliczka » ; ils sont accessibles au siège de la Mine, sur le site Internet www.kopalnia.pl et dans les points de vente et d'information et aux guichets.
3. Les guichets acceptent le paiement en zlotys (PLN) et par cartes.
4. Les billets peuvent être achetés :
 - 4.1 aux guichets de la Mine de Sel „Wieliczka“ Trasa Turystyczna Sp. z o.o. qui se trouvent dans le bâtiment du Puits Danilowicz, 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10, pendant les heures d'ouverture des guichets
 - 4.2 aux guichets de la Mine de Sel „Wieliczka“ Trasa Turystyczna Sp. z o.o. qui se trouvent dans le bâtiment du Puits Regis, 32-020 Wieliczka, Plac Kościuszki 9, pendant les heures d'ouverture des guichets
 - 4.3 au Bureau de la Promotion de la Mine de Sel « Wieliczka » Trasa Turystyczna Sp. z o.o., 31-007 Kraków, ul. Wiślna 12a, pendant les heures d'ouverture des guichets
 - 4.4 à la caisse située près de l'accès au terrain de la Tour de graduation. Les informations détaillées sur les jours et heures d'ouverture de la caisse de la Tour de graduation sont disponibles sur le site www.kopalnia.pl ainsi que dans les points de vente et d'information de la Mine.

§3

Retour de billets

1. En cas de renonciation à l'entrée sur le terrain de la tour de graduation après l'achat d'un billet simple, il est possible de le rendre exclusivement au guichet/point de vente où il a été acheté et, au plus tard, le dernier jour de sa validité. Pour rendre le billet, il est requis de présenter un justificatif de l'achat de celui-ci.
2. En cas de renonciation à l'entrée sur le terrain de la tour de graduation après l'achat d'un carnet, donnant droit aux plusieurs entrées, il est possible de le rendre exclusivement au guichet/point de vente où il a été acheté et, au plus tard, le dernier jour de sa validité et uniquement dans le cas où il n'a pas du tout été utilisé. Pour rendre le carnet, il est requis de présenter un justificatif de l'achat de celui-ci.
3. Dans le cas où le guichet situé à proximité de l'entrée sur le site de la tour de graduation est fermé pour les raisons visées au § 1 point 2., les billets et les carnets peuvent être rendus aux conditions

visées aux points 1 et 2 ci-dessus, aux guichets de la Mine de Sel « Wieliczka » Trasa Turystyczna Sp. z o.o., situés dans le bâtiment du puits Daniłowicz, 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10.

4. En cas des conditions visées aux § 1, point 2., qui rend impossible l'entrée sur le site de la tour de graduation aux dates de validité du carnet, la Mine s'engage à apporter tous les soins pour réaliser la prestation à une autre date convenue par les Parties. Il y a lieu de contacter personnellement, à ces fins, un représentant du Service des Flux touristiques à la Mine de Sel „Wieliczka” Trasa Turystyczna Sp. z o.o. dans le bâtiment du puits Daniłowicz, 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10. Ou avec la Mine de Sel „Wieliczka” Trasa Turystyczna Sp. z o.o. selon les coordonnées – adresse et téléphones – publiées sur le site www.kopalnia.pl.

§ 4

Règles de séjour des visiteurs dans la tour de graduation

1. L'entrée dans l'enceinte de la tour de graduation n'est possible qu'après la présentation d'un billet d'entrée valable.
2. Les personnes qui n'ont pas treize ans révolus et les personnes sous tutelle ne peuvent séjourner sur le terrain de la tour de graduation que sous la protection des personnes qui jouissent de la pleine capacité juridique. Les tuteurs sont légalement responsables des personnes dont ils ont la tutelle et des préjudices causés par elles..
3. Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la tour de graduation sauf les chiens guides des personnes non voyantes et malvoyantes.
4. Il est interdit d'entrer dans la tour de graduation avec des bagages, à l'exception du bagage à main. Est considéré comme bagage à main tout bagage qui ne dépasse pas les dimensions 35 cm × 20 cm × 20 cm. Il faut laisser les sacs à dos, sacs de voyage et valises d'un gabarit plus important dans les autocars ou les voitures, ou bien les confier à la consigne à bagages située près de l'entrée de la Mine.
5. La Mine n'est pas responsable des affaires laissées dans l'enceinte du site.
6. La responsabilité de la Mine ne saurait être engagée en cas de détérioration de vêtements (salissures sur les vêtements) des personnes qui séjournent dans l'enceinte de la tour de graduation, et causée, notamment, par un contact avec la saumure.
7. La durée de séjour dans l'enceinte de la tour de graduation est limitée par les heures d'ouverture de la tour de graduation. La durée de séjour préconisée sur le site ne devrait pas dépasser 30 minutes.
8. Le nombre de personnes pouvant se trouver simultanément sur la plate-forme d'observation située au niveau 1 (+9,0 m) ainsi que sur les deux plate-formes de la tour, situées au niveau 1 (+9,0 m) et au niveau 2 (+18,0 m) est limité comme suit:
 - a) plate-forme d'observation niveau 1: 60 personnes.
 - b) plate-forme d'observation niveau 2: 10 personnes.
 - c) plate-formes de la tour (niveaux 1 et 2): 20 personnes au total

§5

Règles de sécurité

1. La tour de graduation est protégée par le Service de gardiennage interne qui porte le nom de « Straż Ochrony – SKARBNIK » mis en place en vertu de la loi relative à la protection du bien et des personnes en date du 22 août 1997 (texte unique J. O. de 2014, poste. 1099). En matière d'ordre et de sécurité, les visiteurs sont tenus de suivre les consignes du Service de gardiennage dans l'enceinte de la Mine de sel « Wieliczka », également pour les affaires non spécifiées dans le présent règlement.
2. Les caméras de sécurité sont installées dans la tour de graduation dont l'enceinte est soumise à la surveillance du dispatcher.
3. Le terrain de la tour de graduation et tous les ouvrages qui s'y trouvent constituent une intégralité protégée par la loi. Il est interdit de déplacer, de sortir ou d'altérer un objet quel qu'il soit qui se trouve dans l'enceinte de la tour de graduation.

4. Les personnes qui se trouvent dans l'enceinte de la tour de graduation peuvent s'y déplacer uniquement dans les endroits ouverts aux visiteurs et aux conditions définies dans le présent règlement.
5. Les personnes qui se trouvent sur les plates-formes d'observation sont tenues d'être particulièrement prudentes. Il est notamment interdit de se pencher en dehors des clôtures.
6. Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la tour de graduation en état d'ébriété, sous l'emprise de drogues et d'avoir un comportement susceptible d'exposer au danger la sécurité des autres visiteurs, un comportement tapageur troublant la visite des autres ou un comportement qui méconnaît les normes de comportement généralement admis dans les lieux publics.
7. Il est strictement interdit d'utiliser dans l'enceinte de la tour de graduation toute source de feu ouvert. Il est aussi interdit de consommer de l'alcool, de fumer et d'utiliser les cigarettes électroniques.
8. Les personnes qui entrent dans la Tour de graduation ainsi que leur bagage à main peuvent être soumis au contrôle à l'aide d'appareils électroniques destinés à détecter des matériaux et objets dangereux, etc. Le personnel de la mine désigné peut demander d'ouvrir et de présenter le contenu des sacs à main et autres bagages. Les personnes qui refuseraient de se soumettre au contrôle ou de laisser leurs bagages à la consigne seront interdites d'entrer dans la Mine.
9. Il est interdit de faire entrer dans la tour de graduation des armes ou des objets et produits susceptibles d'exposer au risque la vie, la santé et la sécurité de l'entourage, sauf les exceptions prévues par les dispositions particulières. Le personnel qualifié de la Mine décide de la nature dangereuse desdits objets, de même que des cas particuliers en matière de bagage, non spécifiés dans ce Règlement.
10. Lors du séjour dans l'enceinte de la tour de graduation il y a lieu de se conformer aux ordres des agents de service.

§6

Dispositions finales

1. Le règlement est accessible sur le site Internet www.kopalnia.pl et au siège de la Mine de Sel « Wieliczka » Trasa Turystyczna Sp. z o.o., 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10.
2. Une méconnaissance par le visiteur du présent règlement donne lieu au déclenchement de la procédure tendant à faire sortir le visiteur de l'enceinte de la tour de graduation. Le cas échéant, le visiteur n'a pas droit à une nouvelle entrée dans l'enceinte de la tour le même jour ni au remboursement du prix du billet.
3. Toute activité de promotion ou commerciale dans l'enceinte de la tour de graduation est interdite sauf accord préalable de la Mine.
4. Toutes observations et demandes doivent être signalées au Dispatcher responsable du flux touristique ou envoyées à l'adresse de la Mine : Kopalnia Soli « Wieliczka » Trasa Turystyczna Sp. z o.o., 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10.
5. L'acquisition du billet emporte l'adhésion au présent règlement.